



Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31)

N° 003.01.2026

Rapporteur :
Laurent HOURQUET

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de janvier à 17 heures, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 9 janvier 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 24

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

Absents excusés

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE

Ghislaine DELPRAT, Catherine FÉVRIER, Marie ARGENCE, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Comme le permet la réglementation, le CDG 31 s'est vu confié par la Caisse des Dépôts et Consignations une mission d'information / formation à l'attention des collectivités et des agents et une mission d'intervention sur les dossiers de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260119-003012026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026
Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune a adhéré dans un premier temps à la mission de contrôle des dossiers en signant le 17 février 2015 une convention avec le CDG 31. Depuis le 26 septembre 2019, la commune adhère également à la mission de réalisation des dossiers.

La convention étant arrivé à échéance, il convient de délibérer pour approuver une nouvelle convention d'un an qui sera renouvelable par tacite reconduction en l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un délai de 3 mois avant l'échéance principale. Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Type de dossiers	Conditions financières
Régularisation de cotisations	71 €
Rétablissement de droits	71 €
Simulation de calcul de pension	48 €
Retraite progressive	48 €
Liquidation de pension normale	48 €
Liquidation de pension d'invalidité	48 €
Liquidation de pension de réversion	48 €

L'adhésion à ce service représente une réelle plus-value pour le service des ressources humaines qui dispose ainsi d'un soutien spécialisé dans un domaine complexe. Par ailleurs, elle permet aux agents de la collectivité d'avoir accès à un dispositif de conseil très apprécié, notamment par le biais de permanences en mairie.

Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide ;

- d'approuver la convention à passer avec le CDG 31 pour l'adhésion au service retraite,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette adhésion.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 janvier 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA